



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 13
Jeudi 4 avril 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

fonction. Ils/elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au bureau du Secrétariat communal.

Élections tacites

Conformément à l'article 42 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, si le nombre de candidats valablement présenté se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élu tacitement le/la candidat/e sans opération électorale.

Corcelles, le 3 avril 2024

Le Conseil communal

Vice-Mairie 2024 - Changement

Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil communal a nommé Monsieur Jean-Denis Ast en qualité de Vice-Maire pour l'année 2024 en remplacement de Monsieur Pascal Beuret dès le 12 avril 2024.

Corcelles, le 27 mars 2024

Le Conseil communal

Mise au concours

Contrat de mandat pour le déneigement des routes communales et des places privées pour la saison 2024/2025

La commune mixte de Corcelles met au concours le poste de responsable pour le déneigement des routes communales sous forme de contrat de mandat.

Entrée en fonction: le 1^{er} juillet 2024

Taux d'occupation: en fonction des tâches à réaliser.

Les personnes intéressées sont priées de faire part de leur intérêt jusqu'au 30 avril 2024 au secrétariat communal de Corcelles, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles ou par courriel à secretariat@corcelles-be.ch par écrit avec leurs conditions.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal (tél. 032 499 90 70 - courriel: secretariat@corcelles-be.ch).

Corcelles, le 27 mars 2024

Le Conseil communal



Court

Appel aux propriétaires de logements mis en location

Statistique des logements vacants

Chaque année, la commune doit recenser les logements vacants présents sur son territoire. Dans ce contexte, les propriétaires ou leurs gérances sont

prié-e-s de communiquer au contrôle des habitant-e-s les appartements qui seront à louer à la date de référence du 1^{er} juin 2024.

Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse contact@court.ch jusqu'au vendredi 31 mai 2024.

Merci d'avance aux personnes concernées pour leur collaboration.

Court, le 4 avril 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'Office des ponts et chaussées

En se fondant sur l'article 3 alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) et sur l'article 44 alinéas 1 et 2 de l'Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR; RSB 732.111.1), le Conseil municipal de Court décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Stop au débouché de la rue de l'Aurore sur la rue de la Fenatte (pose d'un panneau «Stop» et d'un miroir, marquage du «Stop» au sol)

Motif de la mesure: amélioration de la sécurité routière

Selon l'article 63 alinéa 1 lettre a et l'article 67 de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication (rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary). Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé-e.

La présente décision entrera en vigueur dès que les mesures (pose d'un panneau «Stop» et d'un miroir, marquage du «Stop» au sol) auront été mises en place.

Court, le 4 avril 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérants: Dumitrache Daniela et Florin, Sur le Crêt 92, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 819, au lieu-dit «Sur le Crêt 92», commune de Crémises

Projet: Remplacement des fenêtres et deux Velux (toiture). Isolation extérieure des façades Sud et Nord (étage supérieur). Démolition du cabanon de jardin et reconstruction de celui-ci, évacuation des eaux de toiture dans un récupérateur d'eau de pluie, pose d'une dalle en béton. Remplacement des dalles extérieures.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H



Corcelles

Remerciements

C'est avec regret que les autorités communales ont pris acte de la démission de Monsieur Pascal Beuret de son poste de Conseiller communal.

Nous tenons à le remercier pour la très bonne et franche collaboration ainsi que l'excellente entente que nous avons pu entretenir au sein du Conseil communal.

Nous lui souhaitons plein de succès pour la suite.

Corcelles, le 3 avril 2024

Le Conseil communal

Election communale complémentaire 2024

Suite au départ de Monsieur Beuret Pascal, un poste de membres au conseil communal est à repourvoir.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 9 juin 2024 pour procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection:

a) D'un/e membre du Conseil communal

pour terminer la période de législature jusqu'au 31 décembre 2027, selon les articles 2 et 43 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Corcelles.

Le vote aura lieu le **dimanche 9 juin 2024 de 11 h à 12 h** au bureau du Secrétariat communal ou par correspondance jusqu'au jour du scrutin à 10 h 45.

Dépôt des listes

Les listes de candidat(e) doivent être déposées au Secrétariat communal **jusqu'au vendredi 26 avril 2024, 17 h dernier délai**, conformément à l'article 28 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés/ées à signer la liste sur laquelle ils/elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 mai 2024 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 4 avril 2024

Secrétariat communal

Sortie des aînés

La sortie des aînés se déroulera le **mercredi 26 juin 2024**. Une invitation personnelle suivra.

Crémines, le 4 avril 2024

Le Conseil communal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Wenger Hans-Ruedi, Route de Moron 1, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 616, Route de Moron 1, 2732 Loveresse

Description du projet: Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau extérieure, placée en façade Est.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: Zone Centre Ancien

Dépôt public: du 4.4.2024 au 3.5.2024.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 27 mars 2024

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: M. Gwenaël Ponsart, Hauptstrasse 52, 2560 Nidau.

Auteur du projet: KWSA SA, Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 512, 547 et 607, au lieu-dit: «Les Vies», commune de Loveresse.

Projet: construction de deux villas mitoyennes avec garages intégrés et aménagement de terrasses à l'Ouest et raccordement des divers réseaux de distribution aux points de connexion sis dans la rue «Le Chêne».

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2 a.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 avril 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Moutier

Avis de construction

Requérant: Société simple par Simmen Claude, Avenue de Bellevue 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2527, Avenue de Bellevue 17

Projet: Remplacement du chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure, placée en façade Nord-Ouest.

Zone: H3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 avril 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 mars 2024

Services Techniques-Urbanisme

Assemblée générale d'ESPAS 2024

Mardi 7 mai 2024 à 19h30
à ESPAS, salle de colloque, 1^{er} étage
Rue des Oeuches 10 à Moutier

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2023
2. Approbation du rapport des co-présidents
3. Approbation du rapport de la direction
4. Présentation des comptes 2023
 - Rapport de l'organe de révision des comptes 2023
 - Approbation des comptes 2023
5. Approbation du budget 2024
6. Réélection de l'organe de révision
7. Divers

Moutier, le 27 mars 2024

Mise à disposition de compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population **dès le vendredi 5 avril 2024**:

– à côté du point de récolte de la rue du Viaduc

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ **8 à 10 litres par m²**.

Moutier, le 4 avril 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 26 mars 2024, a modifié l'Ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC), avec entrée en vigueur au 1^{er} août 2024.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces

ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 27 mars 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: M. Donat Capaul, Valengiron 51, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: M^{me} Ludmilla Beeler, Rue de Mévilier 36, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1, au lieu-dit: «Valengiron 51c», commune de Perrefitte.

Projet: démolition de l'ancien hangar (demande après-coup) et reconstruction d'un hangar à machines et fourrage avec panneaux photovoltaïques en toiture et aménagement d'accès en groise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LGFo et 24 al. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 avril 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Perrefitte

Assemblée Bourgeoise

Commune Bourgeoise de Perrefitte

Assemblée ordinaire le mercredi 22 mai 2024 à 19h30 au Restaurant de l'Etoile

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2023.
3. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 25 mars 2024

Le Conseil Bourgeois

Municipalité de Perrefitte

Assemblée municipale extraordinaire, lundi 6 mai 2024, à 20h à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver la révision de l'aménagement local.

Les documents relatifs à la révision de l'aménagement local peuvent être consultés à titre d'information.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif

communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 20 jours, soit du 14 mai 2024 au 3 juin 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Perrefitte, le 3 avril 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Aux propriétaires de chiens

Le Conseil municipal rappelle à la population et plus particulièrement aux propriétaires de chiens, que durant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé. De plus, chaque propriétaire est prié d'avoir un minimum de discipline en ramassant les crottes de son animal. Il est également rappelé que selon notre règlement de police locale, les chiens doivent être tenus en laisse.

Perrefitte, le 3 avril 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Compost

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population, à l'emplacement habituel situé à l'ouest de la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 3 avril 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Ordonnance relative au règlement d'utilisation du fonds sur le subventionnement de l'achat de logement et la construction d'immeubles de la commune mixte de Petit-Val

Lors de sa séance du 25 mars 2024, le Conseil communal a adopté l'ordonnance relative au règlement d'utilisation du fonds sur le subventionnement de l'achat de logement et la construction d'immeubles. Elle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 sous réserve d'un éventuel recours. L'ordonnance peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Souboz, le 4 avril 2024

Conseil communal



Reconvilier

EBau 2024-5036

Avis de construction

Requérants : Bron Cristina et Alain, Route de Saules 14, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 215, Route de Saules 14

Projet : Création d'une piste d'accès au bas de la parcelle à la suite de la place de parc

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 26 avril 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 27 mars 2024

Le secrétariat municipal

EBau 2024-5664

Avis de construction

Requérant : Chétalet Györgyi, Chemin du Stade 19, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1393, Chemin du Stade 19

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 3 mai 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 4 avril 2024

Le secrétariat municipal

Municipalité de Reconvilier

Bons de garde (Kibon) pour la période allant du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025

Dès à présent, les parents domiciliés à Reconvilier, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2024, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde pour l'année scolaire 2024-2025. Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Reconvilier **le mois précédent le début de la prise en charge**. Ainsi pour obtenir une subventionnement dès août 2024, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard.

De plus amples informations au sujet du système de bons de garde sont disponibles sur www.be.ch/famille. Vous pouvez également prendre contact avec l'administration des finances communale au 032 482 73 72 ou par courriel à kibon@reconvilier.ch.

Reconvilier, le 14 mars 2024

Municipalité de Reconvilier

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par

rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et de pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Reconvilier, 19.3.2024

L'administration municipale

Fermeture de l'agence AVS Reconvilier et environs

En raison des vacances de printemps, l'agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du 8 au 12 avril 2024.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons un joli début de printemps.

Reconvilier, le 28 mars 2024

Municipalité de Reconvilier



Saicourt

Avis de construction

Requérant : Lukas Franchi, Sur Montbautier 1, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : D & S Holzbau GmbH, Stefan Reichen, Adelbodenstrasse 305, 3725 Achseten

Rue : Sur Montbautier 1, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 736

Projet de construction : construction d'un nouveau balcon et installation de puits de lumière

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 avril 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 27 mars 2024

Secrétariat municipal



Saules

Fermeture de l'administration communale

Vacances de Pâques

Le bureau communal sera fermé la semaine du 8 au 12 avril 2024.

Saules, le 4 avril 2024

Conseil communal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Tennis-Club Tavannes, Case postale 200, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 1417 (DS 1418), au lieu-dit : « Belfond 16 », commune de Tavannes.

Projet : construction d'un couvert en prolongement du bâtiment N° 16.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZSL 1 « Orange ».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 mars 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Germiquet Cindy, Chemin des Martinets 7, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1665

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure air/eau à l'ouest de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 27 mars 2024 au 26 avril 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 20 mars 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

**** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 58/2021 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 29 juillet 2021 ****

Requérante : Mettim SA, par M. Paul Chèvre, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N° 1601 et 1257, au lieu-dit : « Chemin du Haut », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : construction de 3 immeubles en terrasses de 16 appartements au total, création de 15 garages individuels et d'un couvert à voitures de 12 places, aménagement de 4 places de stationnement extérieures, construction d'une route d'accès avec place de rebroussement, construction de murs de soutènement au Nord de la parcelle et entre les bâtiments projetés, création d'espaces de détente communs, installation de 13 sondes géothermiques et de 3 pompes à chaleur et pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux usées pour le raccordement au réseau d'assainissement existant de Bellevue.

Zone : PQ « Les Côtes ».

Dérogations : art. 80 LR, 8 et 17, al. 1 et 2 RPQ « Les Côtes ».

Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 28 août 2026.

Les oppositions, uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 26 avril 2024, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 mars 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Reichen Isabelle et Pascal, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1015, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 3 avril au 3 mai 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 mars 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Société de tir TPME

La société TPME (Tir pratique Moutier et Environs) communique aux habitants, à la bourgeoisie, ainsi qu'à la municipalité de Reconvilier, que des tirs ont lieu dans la carrière de la Commune bourgeoise de Reconvilier, au sud de l'ancienne « Tankbahn », durant la période allant du 27 mai 2021 au 30 novembre 2021 (excepté pendant les vacances scolaires). La société prie également la police cantonale et le garde-faune d'en prendre note.

2732 Reconvilier, Le 11.5.2021

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				